

**PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-SULPICE
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

Le 2 novembre 2015

Séance régulière du Conseil tenue le 2 novembre 2015 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Simon Bédard, Denys Spénard, Steve Mador et Pierre Imbault.

Était absente Madame Julie Goulet

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rés. 2015-218

ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
L'ordre du jour proposé tel que rédigé

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

PROCÈS-VERBAUX DU MOIS D'OCTOBRE 2015 – POUR ADOPTION

Rés. 2015-219

PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Les procès-verbaux des mois d'octobre 2015 tels que rédigés.

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Rés. 2015-220

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le rapport sur la situation financière tel que déposé

COMPTES & FACTURES – POUR ADOPTION.

Rés. 2015-221

COMPTES & FACTURES

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Tous les comptes présentés, qu'ils soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 226,702.03\$ (Chèques fournisseurs 19547 à 19641).

DISCOURS DE MONSIEUR LE MAIRE – ADOPTION

Rés. 2015-222

DISCOURS DE MONSIEUR LE MAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le discours de Monsieur Le Maire et qu'il soit publié dans le Journal "L'Écrivain Public", lequel est diffusé sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice et que l'assemblée spéciale sur le budget soit le lundi 14 décembre 2015 à 19h00.

Tel que stipulé à l'article 955, du Code Municipal, une liste a été déposée de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25,000.00\$ ou tous contrats comportant une dépense de plus de 2,000.00\$ au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de 25,000.00\$.

Monsieur Éric Martineau pose une question au sujet de la TECQ

LÉGISLATION PROPOSÉE

1o Adoption du règlement numéro 315 relatif au lotissement

Rés. 2015-223

ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 315 RELATIF AU LOTISSEMENT

ATTENDU QUE le Règlement relatif au lotissement doit être révisé afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement de 3^e génération de la M.R.C. de L'Assomption

ATTENDU QUE ce règlement remplace le Règlement numéro 255-1 existant et tous ses amendements

ATTENDU QUE le règlement numéro 315 s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice.

ATTENDU QUE ce règlement contient des articles susceptibles d'approbation référendaire mais aucune demande n'a été faite

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 21 septembre 2015 à 18h30 par l'intermédiaire de Monsieur Le Maire Michel Champagne.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil tenue le 8 septembre 2015 et que tous les membres du Conseil déclarent en avoir pris connaissance lors de la présentation par l'Urbanisme Monsieur Richard Bienvenu et renonce à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le règlement numéro 315 intitulé "Règlement relatif lotissement"

2o Adoption du règlement numéro 316 relatif au zonage

Rés. 2015-224

ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 316 CONCERNANT LE ZONAGE

ATTENDU QUE le Règlement de zonage doit être révisé afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement de 3^e génération de la M.R.C. de L'Assomption

ATTENDU QUE ce règlement remplace le Règlement numéro 256-1 existant et tous ses amendements

ATTENDU QUE le Règlement numéro 316 s'applique à l'ensemble du territoire de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice

ATTENDU QUE ce règlement contient des articles susceptibles d'approbation référendaire mais aucune demande n'a été faite

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 21 septembre 2015 à 18h30 par l'intermédiaire de Monsieur Le Maire Michel Champagne.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil tenue le 8 septembre 2015 et que tous les membres du Conseil déclarent en avoir pris connaissance lors de la présentation par l'Urbanisme Monsieur Richard Bienvenu et renonce à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Le règlement numéro 316 intitulé "Règlement relatif zonage"

3o Service de Contrôle animalier – Renouvellement du contrat – Année 2016

Rés. 2015-225

SERVICE DE CONTRÔLE ANIMALIER – RENOUELEMENT DU CONTRAT – ANNÉE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'accepter l'offre de services fournie par le Centre de Dressage unique pour le contrat de contrôle animalier 2016, le tout conformément à la soumission en date du 7 octobre 2015 au montant mensuel de 850.\$ plus taxes applicables

4o Contrat d'analyse des eaux usées et de l'eau potable – Octroi du contrat – Année 2016

Rés. 2015-226

CONTRATS D'ANALYSE DES EAUX ET DE L'EAU POTABLE – OCTROI DU CONTRAT – ANNÉE 2016

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Que suite au rapport émis par le Directeur des Services suite à une demande de soumissions, le plus bas soumissionnaire conforme est la firme Environex de Joliette pour les montants suivants
Analyses d'eau potables annuelles avec prise d'échantillons par nos employés formés pour un montant de 4,404.60\$ plus les taxes applicables
Analyse des eaux usées annuelles pour un montant de 2,125.00\$ plus taxes applicables
Ces montants inclus la fourniture des bouteilles d'échantillonnage et les tous les frais de transports

5o Ville de Laval – Demande de résolution d'appui – Décision

Rés. 2015-227

VILLE DE LAVAL – DEMANDE DE RÉOLUTION D'APPUI – DÉCISION

CONSIDÉRANT le mémoire déposé par la Ville de Laval
CONSIDÉRANT que le projet d'oléoduc d'Énergie Est TransCanada expose notamment les rivières des Outaouais, des Prairies et des Mille Iles ainsi que les lacs Saint-Louis et des Deux Montagnes à des risques de contamination par hydrocarbure;
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'appuyer la Ville de Laval et d'exposer les nombreuses interrogations du Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice en regard de la capacité éventuelle de la Société TransCanada à garantir une intervention efficace et rapide en cas de déversement accident, notamment par fuite de la canalisation situées sous ou aux abords des cours d'eau ou des sources d'eau, en ce qui concerne le projet "Oléoduc Énergie Est de la Société TransCanada"

6o Opération Nez Rouge Mascouche-Lanaudière-Sud – Demande d'aide financière – Décision

Rés. 2015-228

OPÉRATION NEZ ROUGE MASCOUCHE-LANAUDIÈRE SUD – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise une aide financière de 100.\$ dans le cadre du projet "*Opération Nez-Rouge Mascouche-Lanaudière Sud*" édition 2015.

7o Ministère des transports du Québec – Demande de permission de voirie – Dépôt de garantie

Rés. 2015-229

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – DEMANDE DE PERMISSION DE VOIRIE – DÉPÔT DE GARANTIE

ENTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc ou d'égout, etc.) pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020

ATTENDU QUE ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports du Québec

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir préalablement une permission de voirie avant d'effectuer chacun des travaux

ATTENDU QUE la Municipalité doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux chaque fois qu'une permission de voirie est émise par le ministère des Transports du Québec

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la Municipalité demande au ministère des Transports du Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent par vingt-cinq mille dollars (25,000.\$) puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

8o Maire Suppléant – Nomination pour les mois de novembre, décembre 2015, janvier et février 2016

Rés. 2015-230

MAIRE SUPPLÉANT – NOMINATION POUR LES MOIS DE NOVEMBRE, DÉCEMBRE 2015, JANVIER ET FÉVRIER 2016

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que Monsieur Maurice Prud'homme soit nommé à titre de Maire-suppléant, pour les mois de novembre, décembre 2015 et janvier et février 2016.

9o Caisse Pierre Le Gardeur – Entente de partenariat pour panneau d'affichage électronique – Autorisation de signature

Rés. 2015-231

CAISSE PIERRE LE GARDEUR - ENTENTE DE PARTENARIAT POUR PANNEAU D'AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte l'entente de partenariat déposée et autorise le Maire ou le Maire Suppléant et la Directrice Générale à signer ladite entente.

10o 10^e Édition "Mieux vivre en tête" – Demande d'aide financière – Décision

Rés. 2015-232

10^E ÉDITION "MIEUX VIVRE EN TÊTE" – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser une aide financière de 100.\$ à l'activité "Mieux vivre en tête" qui est une campagne de sensibilisation pour nos jeunes, dont de saines habitudes de vies, la compréhension des effets néfaste de la drogue et de l'alcool, la transmission de conseil et le soutien dans leur prise de décision.

11o Service d'urgence 911 – Attribution de numéro civique – Poste SAAQ et Entrepôt MTQ

Rés. 2015-233

SERVICE D'URGENCE 911 – ATTRIBUTION DE NUMÉRO CIVIQUE – POSTE SAAQ ET ENTREPÔT MTQ

CONSIDÉRANT les interventions intervenues par les services d'urgence
CONSIDÉRANT la nécessité d'inscrire ces immeubles au Centre de Gestion 911 à Québec
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
D'attribuer les numéros civiques suivants aux immeubles ci-après désignés
Société de L'Assurance Automobile du Québec
Balance routière
775, Autoroute Félix Leclerc (devra remplacer le 9890, voie de service de L'Autoroute 40)

12o Monsieur Yannick Lamothe – 1600, rue Notre-Dame – Demande de numéro civique additionnel

Rés. 2015-234

MONSIEUR YANNICK LAMOTHE = 1600, RUE NOTRE-DAME – DEMANDE DE NUMÉRO CIVIQUE ADDITIONNEL

CONSIDÉRANT les deux immeubles principal sur ce terrain
CONSIDÉRANT QUE cet immeuble bénéficie d'un droit acquis

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Que le Conseil Municipal autorise l'ajout d'un numéro civique pour l'immeuble situé du coté nord-ouest du bâtiment principal afin qu'il porte dorénavant le numéro 1600-A, rue Notre-Dame.

13o Fabrique de Saint-Sulpice – Bail lot 3730094 – Autorisation de signature

Rés. 2015-235

FABRIQUE DE SAINT-SULPICE – BAIL LOT 3730094 – AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Que le Conseil Municipal autorise le Maire ou le Maire-suppléant ainsi que la Directrice Générale à signer un bail pour le lot 3730094 pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 31 décembre 2016 pour un montant mensuel de 200.\$.

14o Terrassement BLR inc.- Travaux d'aqueduc – Autorisation de paiement

Rés. 2015-236

TERRASSEMENT BLR INC. – TRAVAUX D'AQUEDUC – AUTORISATION DE PAIEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ
IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :
Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice, suite aux recommandations de Monsieur Francis Lacasse, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens, autorise le paiement à Terrassement BLR inc. au montant de 10,673.50\$ \$ (taxes inc.) pour les travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc sur une longueur d'environ 40 m

Que les sommes nécessaires soient prises à même le poste budgétaire 05-910-20

Rés. 2015-237

LES EXCAVATIONS PRUD'HOMME – LOCATION D'ENTREPÔT – DÉCISION

M. Maurice Prud'homme informe que le propriétaire est son neveu et demande s'il doit s'abstenir de voter, aucun conflit d'intérêt n'est applicable

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise la Directrice Générale à signer un bail de location d'un entrepôt avec Les Excavations Prud'homme inc., pour permettre l'entreposage de notre camion-échelle et ce au coût de 1,000.\$ mensuellement. Il est convenu entre les parties que suivant un préavis de un (1) mois, la Municipalité aura la possibilité de cesser cette location et ce sans frais supplémentaire.

Rés. 2015-238

ÉQUIPEMENT DÉSUET AU TRAVAUX PUBLICS – AUTORISATION DE CESSION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard
ET APPUYÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise la Directrice Générale à procéder à la vente d'une vieille scie mécanique pour un montant de 50.\$

Rés. 2015-239

SUBVENTION ANNUELLE – RECONNAISSANCE D'ORGANISME 2015 - AJOUT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador
LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De maintenir les règles suivantes pour la reconnaissance des organismes communautaires de la Municipalité

- Doit avoir complété une (1) année complète d'existence au 31 décembre précédent la demande de reconnaissance ou détenir une charte (REQ)
- Doit être reconnu comme un OBNL ou être un organisme de nature institutionnel ou paramunicipal
- Doit transmettre à la Municipalité lors de sa demande sa vocation communautaire et le nombre de ses membres
- Ses actions doivent touchées directement les citoyens de la municipalité
- Doit faire une nouvelle demande à chaque année qui doit être approuvée par le Conseil Municipal
- Sont exclus tout regroupement de personnes formées à des fins autres qu'une vocation communautaire

Les organismes reconnus pour l'année 2015 pour une subvention de 400.\$ sont les suivants :

Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière	Club de L'Amitié
Association des pompiers volontaire de Saint-Sulpice	Club Quad les Randonneurs
Avenue Justice Alternative	Fabrique de Saint-Sulpice
Bibliothèque municipale de Saint-Sulpice	GCAC – Section Repentigny/St-Sulpice
Cercle des fermières de St –Sulpice	La Popote du Portage
Chevalier de Colomb de Saint-Sulpice	Maison des jeunes de Saint-Sulpice
Chorale de Saint-Sulpice	Service des Loisirs de Saint-Sulpice
	Société Saint-Vincent de Paul

Rés. 2015-240

PHARMACIE CAROLINE LACROIX – FÊTE DU PÈRE NOËL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – DÉCISION

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

LE VOTE AYANT ÉTÉ DEMANDÉ

IL EST RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise une aide financière de 250.\$ pour l'activité de la Fête du Père Noël qui aura lieu le 5 décembre 2015 au Centre Communautaire Léo Chaussé et qui est organisé par la Pharmacie Caroline Lacroix en collaboration avec les Chevaliers de Colomb.

COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Résidente du Bord de L'Eau, ordre du jour sur site, adoption du prochain budget, tendance pour la fin d'année 2015, pourquoi nommer un maire-suppléant et le plan d'implantation des boîtes postales (Poste Canada)

Monsieur Sylvain Latulippe, nom du contrôleur animalier

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés. 2015-241

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :

L'assemblée soit levée. **19h40**

.....
Michel Champagne
Maire

.....
Marie-Josée Masson
Directrice Générale et
Secrétaire-Trésorière